

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 octobre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La relocalisation du siège de la subdivision PEX 5 a nécessité la location par la Communauté urbaine, depuis le 1er octobre 1996, de divers locaux dépendant d'un immeuble situé 15, chemin de Chavril à Sainte Foy lès Lyon et appartenant à la SC Sainte-Foy.

Depuis lors, il a semblé opportun à la direction de la propreté de pérenniser l'installation de la subdivision PEX 5 dans lesdits locaux par leur acquisition par la Communauté urbaine.

Aussi, aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, les biens ci-après désignés seraient acquis au prix de 4 112 460 F TTC admis par le service des domaines :

Désignation	Numéro des lots	Millièmes des parties communes générales de l'immeuble
- rez-de-chaussée -		
local à usage de bureaux et activités	101	116/1 000
local à usage de bureaux et activités	102	70/1 000
local à usage de bureaux et activités	103	115/1 000
local à usage de hall	104	4/1 000
local à usage de sanitaires	105	2/1 000
- 1er étage -		
local à usage de bureaux	137	66/1 000
moitié indivise d'un local (lot n° 139) à usage de sas d'entrée	1/2 de 139	3/1 000
local à usage de bureaux	110	133/1 000
les 201/340 indivis du lot n° 111 à usage de palier	201/340 de 111	4/1 000
les 201/340 indivis du lot n° 112 à usage de sanitaires	201/340 de 112	3/1 000
10 places de stationnement	118 119 120 122 à 128	20/1 000 au total

B - Propose d'approuver ledit projet d'acte, de l'autoriser à signer l'acte authentique définitif et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit projet d'acte ;

Où l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit projet d'acte.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique définitif.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 180 - fonction 64 - opération 0108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,